

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 03 septembre 2015

..*.*.*.*.*.

Le Conseil municipal s'est réuni le trois septembre deux mil quinze à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Absents excusés : M. Dominique GASPAROUX

Compte rendu de la séance du 09/07/2015 : approuvé, 1 abstention Maryse TILLIER

Secrétaire de séance : Maryse TILLIER

1. Divers comptes rendus

- Travaux du gymnase :

Les travaux sont terminés, l'isolation du toit est déjà sensible à l'intérieur du bâtiment, 3 traçages au sol ont été réalisés (basket, tennis, volley), les tôles extérieures seront nettoyées en régie, une plaque plexiglass est à recoller. Il faudra prévoir le remplacement de toutes les plaques en plexiglass et l'isolation des murs.

Le port de baskets à semelles non marquantes est obligatoire sur le nouveau sol du gymnase.

- Manifestations culturelles :

Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre de 14h00 à 18h00. Visite du Clocher Tors : pour l'occasion, le plancher du premier niveau a été repris, l'éclairage de l'entrée a été refait, la maquette de M. Maurice CHEVAUX sera exposée. Le Conseil municipal remercie celui-ci pour cette généreuse donation à la Commune.

Personnes volontaires pour assurer les visites : s'inscrire en mairie.

- Travaux de voirie :

Travaux du SYDESL « Route de Louhans » : les branchements individuels sont en cours.

- Rentrée scolaire :

effectif des classes : 181 et des inscriptions en cours

effectif des NAP : 110 élèves des classes de l'école élémentaire, 47 élèves de l'école maternelle

2. DÉLIBÉRATIONS :

- Adoption à l'unanimité d'un projet de création de jardin public intergénérationnel au centre-bourg de MERVANS afin de maintenir et développer le dynamisme de la vie économique et sociale au cœur de la Commune et autour des commerces. Cet espace vert pourrait être aménagé de sorte qu'il favorise l'organisation d'animations pour les enfants, les personnes plus âgées, les familles etc.
- Acceptation à l'unanimité d'une proposition d'achat de terrain situé rue de la Gare entre l'école primaire et la maison de retraite. Ce terrain consiste en un verger d'une superficie de 1038m². Il répond parfaitement au projet de création d'un jardin public. Madame Jacqueline BALLORIN, propriétaire, propose de le céder à la Commune à l'euro symbolique.
- Zone Artisanale : L'entreprise Le Muguet des Bois a remis les clés de l'entrepôt loué à la commune. Le dépôt versé à l'entrée des lieux d'un montant de 610.00 euros est à rembourser. Adopté à l'unanimité.
- Personnel : le Maire propose le maintien du régime indemnitaire des agents de la Commune. Adopté à l'unanimité.

- La Communauté de communes propose de grouper les achats des communes membres concernant l'accompagnement à la réalisation du Document Unique et les contrôles de sécurité et sanitaires afin d'obtenir des tarifs plus intéressants grâce à au volume global. Adopté à l'unanimité.
- Fonds de concours : la Commune de MERVANS abonde le fonds de concours intercommunal pour la voirie pour un montant de 21 325€. Adopté à l'unanimité.
- Le Maire soumet à l'avis de l'assemblée un agenda de travaux sur trois années afin de rendre accessibles le bâtiment de la mairie, la salle des fêtes et l'église.
Concernant les travaux de la salle des fêtes et du bâtiment de la mairie, il rappelle les travaux prévus et sur lesquels le Conseil municipal a délibéré le 16/02/2015. Ces travaux sont prioritaires.
Concernant l'église, l'entreprise SOCOTEC a réalisé un diagnostic qui fait apparaître des obstacles entre la place de parking réservée aux personnes handicapées et la porte de l'église, la nécessité d'aménager le seuil et le système d'ouverture. Il est proposé de déplacer la place réservée aux personnes handicapées sur le côté droit de l'église et de faire réaliser un plan incliné et le déplacement de l'interrupteur en régie. Ces travaux seront réalisés dans un deuxième temps.
Adopté à l'unanimité.
- Travaux de mise en accessibilité de la mairie et la salle des fêtes
Le marché concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la mairie et la salle des fêtes doit être passé selon une procédure adaptée. Il est nécessaire de décider la composition de la commission d'ouverture et d'analyse des plis. Sont choisis à l'unanimité :
Membres titulaires : Jean-Jacques GRAS, Thierry BERLEMONT, Marylène PERRAUT
Membres suppléants : Maryse TILLIER, Agnès PASQUIER, Nicole BOUCHARD
- Assemblée générale des « Clochers Tors »
Le Maire rappelle à l'assemblée que dans l'intérêt de la Commune, Madame Françoise PUGEAUT représentera et défendra l'image, le patrimoine et le tourisme de MERVANS à l'occasion de l'assemblée annuelle des Clochers Tors les 19 et 20 septembre 2015.
A ces fins, un cadeau représentatif du patrimoine architectural et gastronomique de MERVANS sera remis aux participants de cette assemblée. Les dépenses relatives à ce déplacement doivent respecter un montant modeste au regard des enjeux de cette représentation. Adopté à l'unanimité.
- Par délibération du 16 février dernier, le Conseil municipal a décidé le lancement d'une opération de remplacement de matériel d'éclairage public vétuste et la mise en place d'horaires d'extinction afin de répondre à la nécessité de réaliser des économies d'énergie dans le cadre de la politique budgétaire et environnementale de la Commune.
Le Maire propose de délibérer sur les conditions de coupure de l'éclairage public :
Horaires : 23h00-5h00
Secteurs concernés : toute la commune excepté le centre-bourg, Place du Marché et Rue du Vieux Bourg. Adopté à l'unanimité.
- Schéma Directeur d'Assainissement : le coût de l'étude qui devrait s'élever à environ 50 000€ H.T. pourrait être subventionné par l'Agence de l'eau et le Département sous réserve que ces organismes soient par la suite destinataires du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service et du Règlement d'assainissement. Adopté à l'unanimité.
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz : au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres revalorisé automatiquement chaque année selon l'index ingénierie mesure au cours des 12 derniers mois précédant la publication au 1^{er} janvier.

Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de gaz : au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres.

Adopté à l'unanimité.

- Décisions prises par le Maire par délégation :

- * DIA pour le 6 route de Dijon
propriétaire Madame Denise GENON née DE SAINT JACOB
parcelles : section AH N° 85 et 86 contenance : 813 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
- * DIA pour le 3 Le Nuzeret
propriétaires : Madame Josiane BOULANGER née GRZESITCHAK, Monsieur Jean-Pierre BOULANGER, Madame Marie-Laurence BOULANGER née GAVIOLI, Monsieur David BOULANGER
parcelles : section AH N° 899, 1092 et 1363 contenance : 4 063 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
- * DIA pour le 2Q rue de la Vieille Rue
propriétaire : Monsieur Jean-Charles COMTE
parcelle : section AI N° 82 contenance : 499 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
- * DIA pour le 7 route de Louhans
propriétaires : Monsieur Henri GAUTHERON, Monsieur Jean GAUTHERON, Madame Raymonde PERNIN née GAUTHERON, Madame Anne PLISSONNIER née GAUTHERON
parcelles : section AI N° 133, 134 et 168 contenance : 3 673 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
- * DIA pour le 3 La Tuilerie
propriétaire : Monsieur Guy TRUCHOT
parcelles : section AK N° 78, 81, 82, et 83 contenance : 6 097 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
- * Actualisation de loyer :
Logement 1 – Ecole des Hortensias – 19 bis route de Chalon à MERVANS occupé par Madame Virginie VENTALON
ancien loyer : 319.49€
loyer à compter du 01/08/2015 : 319.97€
Le loyer est payable mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois.
- * Acceptation de remboursements de sinistres par la compagnie d'assurance de la Commune :
suite au sinistre « choc véhicule contre borne incendie route de Louhans » pour un montant de 763,13€ reçu le 29/07/2015

3. QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations à venir : les journées du patrimoine les 19 et 20 septembre, fête patronale les 26 et 27 septembre, foire d'automne le 10 octobre.
- La Poste informe la mairie que le changement d'horaires prévu au mois de juin n'aurait finalement pas lieu dans l'immédiat.

- Le Maire donne lecture de divers courriers de remerciements : les Jeunes Sapeurs-Pompiers pour la subvention versée par la Commune, les familles BORGEOOT et THIBERT pour les attentions reçues du Conseil municipal lors de décès.

La séance est levée à 22 heures 30

Le Secrétaire de séance,

Attilien



Le Maire,
Jean-Luc NALTET

[Handwritten signature of Jean-Luc Naltet]